

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE844

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 15

Compléter ainsi l'alinéa 11 :

« départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision